



# LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE SANTÉ, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL



*Les représentants du Comité Social et Economique (CSE), doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail nécessaire à l'exercice de leurs missions*

## DURÉE

5 jours - 35 heures.

Renouvellement de mandat : 3 jours soit 21 heures pour les établissements de moins de 300 salariés.

## PUBLIC

Toutes les personnes membres du CSE.

## EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

## MAINTIEN DES COMPÉTENCES

4 ans.

## VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, livret de formation.

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R2315-9 et suivants.

## ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

*Connaître le fonctionnement d'un CSE. Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels ainsi que d'analyser les conditions de travail. Connaître les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.*

*Participer activement à la prévention des risques professionnels.*

## CONTENU

### 1. Les enjeux de la prévention dans l'entreprise

- ⇒ Les enjeux économiques et sociaux ;
- ⇒ Les principales étapes de la politique Sécurité et Santé dans l'entreprise ;
- ⇒ L'engagement de la Direction ;
- ⇒ Le rôle des membres de la CSSCT et/ou du CSE en matière de sensibilisation des collaborateurs ;
- ⇒ Les objectifs de l'entreprise en matière de prévention.

### 2. Le périmètre de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail

- ⇒ La définition de la notion prévention des risques professionnels ;
- ⇒ La définition d'un Accident du Travail / d'une Maladie Professionnelle / d'un Accident de Trajet ;
- ⇒ Les statistiques nationales et du secteur d'activités ;
- ⇒ Les indicateurs (Taux de Fréquence / Taux de Gravité) ;
- ⇒ Les conséquences (psychologiques, physiques et financières).

### 3. La prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- ⇒ Qu'est ce que la prévention des risques professionnels ? ;
- ⇒ La définition d'un danger, d'un risque, d'un dommage ;
- ⇒ Les 9 Principes Généraux de la Prévention.

### 4. Les aspects juridiques et réglementaires

- ⇒ Le contexte réglementaire en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- ⇒ Les niveaux de responsabilité des acteurs de la prévention des risques professionnels ;
- ⇒ Les notions de responsabilité civile et pénale ;
- ⇒ La délégation de pouvoir.

.../suite

## FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

## FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT01-CSE



# LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE SANTÉ, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL



*Les représentants du Comité Social et Economique (CSE), doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail nécessaire à l'exercice de leurs missions*

## DURÉE

5 jours - 35 heures.

Renouvellement de mandat : 3 jours soit 21 heures pour les établissements de moins de 300 salariés.

## PUBLIC

Toutes les personnes membres du CSE.

## EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

## MAINTIEN DES COMPÉTENCES

4 ans.

## VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, livret de formation.

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R2315-9 et suivants.

## ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

*Connaître le fonctionnement d'un CSE. Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels ainsi que d'analyser les conditions de travail.*

*Connaître les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.*

*Participer activement à la prévention des risques professionnels.*

## CONTENU

### 5. Les différents acteurs de la prévention

- ⇒ Les membres CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) ;
- ⇒ Les élus du CSE (Comité Social et Économique) ;
- ⇒ La direction, l'encadrement, le chargé de prévention ;
- ⇒ Les organisations syndicales ;
- ⇒ L'Inspection du Travail ;
- ⇒ La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) ;
- ⇒ La Médecine du Travail ;
- ⇒ L'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).

### 6. Les pouvoirs et prérogatives d'une CSSCT et/ou du CSE en matière de SSCT

- ⇒ La composition / Les missions / Les moyens / Le fonctionnement / Le règlement intérieur / Les réunions / Les avis / Les objectifs / Les ressources / Les pouvoirs / La protection des membres / Les registres obligatoires / La déclaration d'accident / L'élaboration des documents / La préparation des visites / Le compte rendu des visites / Les décisions et actions / Les outils de communication.

### 7. Les thèmes d'actions de la CCSSCT

- ⇒ Suite à une visite (inspection des lieux de travail) ;
- ⇒ Suite à un accident du travail, un incident ou à une maladie professionnelle ;
- ⇒ L'accueil et la formation sécurité des nouveaux collaborateurs ;
- ⇒ L'amélioration des conditions de travail ;
- ⇒ La prévention des risques professionnels ;
- ⇒ La mise en conformité du matériel.

.../suite

## FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

## FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT01-CSE



## LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE SANTÉ, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL



*Les représentants du Comité Social et Economique (CSE), doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail nécessaire à l'exercice de leurs missions*

### DURÉE

5 jours - 35 heures.

Renouvellement de mandat : 3 jours soit 21 heures pour les établissements de moins de 300 salariés.

### PUBLIC

Toutes les personnes membres du CSE.

### EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

### MAINTIEN DES COMPÉTENCES

4 ans.

### VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

### MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, livret de formation.

### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R2315-9 et suivants.

### ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

*Connaître le fonctionnement d'un CSE. Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels ainsi que d'analyser les conditions de travail. Connaître les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.*

*Participer activement à la prévention des risques professionnels.*

### CONTENU

#### 8. L'évaluation des risques professionnels (décret N° 2001-1016 du 05/11/2001)

- ⇒ Identification et évaluation des dangers et des risques ;
- ⇒ Rédaction et mise à jour du document unique ;
- ⇒ Plan d'actions.

#### 9. Le compte pénibilité transformé en « Compte Professionnel de Prévention »

- ⇒ Qu'est-ce qui change selon l'ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017 ?
- ⇒ Les obligations de l'employeur ;
- ⇒ Les six critères retenus au lieu de dix ;
- ⇒ Les activités en milieu hyperbare ;
- ⇒ Le travail de nuit ;
- ⇒ Le travail en équipes successives alternantes ;
- ⇒ Le travail répétitif ;
- ⇒ L'exposition aux températures extrêmes ;
- ⇒ Le bruit.

#### 10. Le plan de prévention (décret N° 92-158 du 20/02/1992)

- ⇒ La présence d'entreprises extérieures au sein de l'établissement ;
- ⇒ Identifier les relations entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures ;
- ⇒ Réaliser un plan de prévention.

.../suite

### FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

### FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT01-CSE



# LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE SANTÉ, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL



*Les représentants du Comité Social et Economique (CSE), doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail nécessaire à l'exercice de leurs missions*

## DURÉE

5 jours - 35 heures.

Renouvellement de mandat : 3 jours soit 21 heures pour les établissements de moins de 300 salariés.

## PUBLIC

Toutes les personnes membres du CSE.

## EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

## MAINTIEN DES COMPÉTENCES

4 ans.

## VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, livret de formation.

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L. 2315-16 du Code du travail et suivants, L. 2315-40 et R2315-9 et suivants.

## ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

*Connaître le fonctionnement d'un CSE. Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels ainsi que d'analyser les conditions de travail.*

*Connaître les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.*

*Participer activement à la prévention des risques professionnels.*

## CONTENU

### 11. Analyse des accidents de travail

- ⇒ La méthode de l'arbre des causes ;
- ⇒ L'établissement des faits et enquête ;
- ⇒ L'analyse des facteurs accidentels ;
- ⇒ La hiérarchisation ;
- ⇒ Les mesures préventives .

### 12. Les risques psychosociaux

- ⇒ De quoi parle-t-on ?
- ⇒ Les enjeux du risque psychosocial ;
- ⇒ Les grandes familles des RPS selon le rapport GOLLAC ;
- ⇒ Les niveaux de prévention des RPS.

### Pratique :

- ⇒ Visite de site ;
- ⇒ Analyse des risques et acteur de la prévention ;
- ⇒ Analyse des situations de travail : méthodologie, cas interne entreprise ;
- ⇒ Méthodologies d'analyse des situations à risque : analyse d'un accident et élaboration de l'arbre des causes ;
- ⇒ Analyse d'une situation de travail en entreprise et élaboration d'hypothèses de travail : diagnostic, traitement des risques propres à l'activité, mise en place d'une stratégie de prévention ;
- ⇒ Méthodes rédactionnelles (compte-rendu d'inspection et d'enquête après accidents) ;
- ⇒ Etude d'ergonomie au poste de travail ;
- ⇒ Développement et perfectionnement des acquis.

## FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

## FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : HSCT01-CSE